



2A FORMATION

Programme de formation Préalable Encadrant de chantier AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

OBJECTIFS :

Être capable d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante, connaître les notions d'aéroulque, être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.

Publics concernés et pré-requis :

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Avoir une aptitude médicale au poste de travail.

Une bonne maîtrise de la langue française.

Avoir 18 ans minimum.

Effectifs de session :

3 personnes minimum, 8 personnes maximum

Durée et horaire :

10 jours soit 70 heures

8h30-12h / 13h30-17h

Résultat visé :

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'une attestation de compétences d'Encadrant de chantier SS3 d'une validité de 6 mois.

Méthodes pédagogiques et outils :

- Présentations informatiques
- Plateforme pédagogique avec niveau 1, 2 et 3
- Mise en situation pratique chantiers intérieures et extérieures
- Salle de cours, supports pédagogiques
- Livret stagiaire
- APR demi-masque, ventilé et adduction d'air

Modalités d'évaluations des acquis de la formation :

Évaluation théorique QCM (20 questions) et examen pratique mise en situation 140 pts (3h)

Accessibilité du public en situation de handicap :

Lien vers notre site INTERNET 2a-formation.fr

➤ Onglet « ACCESSIBILITE HANDICAP »

Compétences du formateur :

Formateur à la prévention des risques amiante
INRS/OPPBTP Sous-section 3

Contact :

Administratif : 04 67 64 19 22

contact@2a-formation.fr

Référent handicap : Romuald GOUNANT

06 03 17 65 68

Tarifs :

2 600€ HT/Personne

Cette formation s'effectue en Présentiel



2A FORMATION

Programme de formation Préalable Encadrant de chantier AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

Lieu de Formation :

Dans nos locaux à Manguio 34130 ou à
Saint Maximin La Sainte Baume 83470 ou en INTRA

Date :

Calendrier sur demande (possible via notre site
internet)

Contenu :

JOUR 1

L'effet synergique du tabac, comprendre les conséquences possibles sur la santé -La sienne, celle des autres- de l'inhalation de fibres amiante.

Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets :
cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme.

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.

Dispositions relatives à la surveillance médicale.

JOUR 2

Connaître les exigences de la réglementation à la prévention du risque amiante.

Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées.

Les notices de poste.

JOUR 3

Connaître les exigences de la réglementation à la prévention du risque amiante.

Les méthodes de réduction d'émission de fibres et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; les procédures d'entrée et de sortie de zone.

Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail.



**Programme de formation Préalable
Encadrant de chantier
AMIANTE SS3**

Suivant Arrêté du 23 février 2012

Contenu :

JOUR 4

Les risques afférents aux interventions sur les matériaux amianté (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) notamment protection des travailleurs. L'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent.

Les conclusions d'une analyse de risque.

JOUR 5

Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.

Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante.

JOUR 6

Être capable de choisir les EPI adaptés.

Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluations des risques, de choisir des méthodes de travail et définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.

JOUR 7

La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique de chantier.

Assurer l'application des consignes et des savoir- faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement.

Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers.



Contenu :

JOUR 8

Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés.

Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets.

JOUR 9

Mise en œuvre d'un chantier de désamiantage, aéraulique, vacation de retrait, vacation de restitution, auto contrôle examen visuel, sortie déchets, classeur de chantier.

Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets.

JOUR 10

Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anomalie notamment accident ou intoxication. Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer.

Evaluation QCM et évaluation pratique de trois heures en continu est élaborée à partir d'une mise en situation concrète sur un chantier fictif et d'un entretien oral permettant d'évaluer le stagiaire.